Image not found or type unknown

# Problème assurance voiture aggravation de risque

Par **Thious**, le **17/07/2021** à **12:24**

Bonjour,

En novembre j'ai fait l'acquisition d'un véhicule importé des Etats Unis.

J'avais en ma possession le CPI.

Je me suis assuré en donnant les informations de celle ci qui ne contient pas de type mine ni le nombre CV.

Début juin je reçois la carte grise définitive, mon assureur m'envoie par la suite un recommandé me disant que le véhicule assuré n'est pas le bon, le véhicule précisé dans l'AR n'est pas le bon modéle.

J'appelle donc pour leur donner la version comme je l'avais fait six mois avant, là ils me disent il y aun problème le nombre de CV déclaré est 23 la mienne en fait 21CV.

Ma prime d'assurance passe du simple au double et si je n'accepte pas je suis résilié.

Je n'ai jamais été de mauvaise foi , je leur ai dit que si j avais su à la signature du contrat le prix de l'assurance je n'aurai pas souscrit.

Je vais donc être résilié pour aggravation des risques.

Que puis je faire ?

Merci,

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/07/2021** à **14:34**

Bonjour

Ce n'est qu'à la réception des documents définitifs que l'assureur peut s'apercevoir d'une

anomalie.

Il vous reste à accepter ou trouver un nouvel assureur.

Par **P.M.**, le **17/07/2021** à **14:46**

Bonjour,

Il est quand même étonnant que cela fasse passer la cotisation du simple au double, il y aurait peut-être matière à revoir cela et même à négocier...

Par **Thious**, le **17/07/2021** à **18:30**

Merci à vous,

je vais accepter la proposition en essayant de négocier. La prime passe de 67 à 118 euros.

En essayant de négocier un peu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés